

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2016)
Heft: 85

Artikel: Planifiers sa prévoyance passe par la connaissance de sa situation
Autor: Zumwald, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-830739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Planifier sa prévoyance passe par la connaissance de sa situation

Le monde de la prévoyance fait grise mine avec des marchés financiers à la traîne, des taux à la baisse et des projets d'assainissement à moyen terme. Faut-il s'en alarmer ?



PIERRE ZUMWALD,
Directeur général des Rentes Genevoises

La réponse est en demi-teinte dans la mesure où la diminution du rendement a comme conséquence principale de ralentir la constitution d'une prévoyance adaptée. De plus, il existe quelque chose d'inexorable dans le développement de la prévoyance obligatoire: l'assuré-e ne peut que constater l'évolution du 1^{er} pilier (AVS, prévoyance étatique) ou du 2^e pilier (prévoyance professionnelle). Si, dans le 1^{er} pilier, il n'existe pas de liberté de manœuvre, le 2^e pilier permet d'ajuster sa prévoyance parfois au travers de plans spécifiques ou par le rachat d'années de cotisations. Avec la prévoyance individuelle (3^e pilier) découlant de l'art. 111 de la Constitution fédérale, il est possible de compléter sa prévoyance pour sa retraite. Toujours faut-il planifier correctement...

Comme dans toute bonne planification, il faut se fixer un but (les besoins à la retraite), le chemin à suivre (se constituer les moyens nécessaires pour atteindre le but) en partant d'une situation

connue. C'est sur cet aspect que nous allons nous arrêter.

DEMANDER DES SIMULATIONS

Pour déterminer le point de départ, il faudra connaître ses avoirs, sa situation en prévoyance professionnelle et celle de l'AVS. Concernant ses avoirs, il est plus ou moins facile d'en faire l'inventaire (comptes, placements, maison, etc.) et de les projeter à l'âge de la retraite. Pour la prévoyance professionnelle, le certificat remis annuellement donne également une bonne vue d'ensemble de sa situation actuelle et projetée. Rappelons à ce sujet qu'il est toujours possible de demander à sa caisse de pension des simulations en fonction de différentes hypothèses (accès à la propriété, etc.) En ce qui concerne le 1^{er} pilier, s'il était encore peu aisé il y a quelques années d'obtenir les informations nécessaires, cette situation a toutefois beaucoup évolué. Il est aujourd'hui facile d'accéder à son compte individuel depuis le site de l'AVS¹ et d'obtenir le relevé des cotisations versées aux différentes caisses de compensation. Également, chaque assuré peut effectuer une simulation de la rente qui lui sera versée à la retraite.

Comme dans toute bonne planification, il faut se fixer un but

FASTIDIEUX, MAIS IMPORTANT

L'exercice peut sembler fastidieux et l'appel à un spécialiste peut s'avérer payant. Dans tous les cas, compte tenu des rendements généralement faibles observés dans les 2^e et 3^e piliers, il sera important de refaire le point annuellement afin de pouvoir, le cas échéant, prendre des mesures correctives adaptées.

¹ <https://www.ahv-iv.ch/fr/Mémentos-Formulaires/Demande-d'extrait-de-compte>